

Demande d'ouverture d'un registre

Second projet de règlement de zonage n° 1647-2026

C'est quoi le projet?

Diminuer les restrictions d'utilisation d'un terrain pour les lots de coin ou les lots d'angle.

Les étapes avant que le projet puisse se réaliser

- > **Adoption du projet de règlement :**
Lundi 16 mars 2026
- > **Consultation publique :**
Lundi 30 mars 2026
- > **Adoption du second projet :**
Mardi 7 avril 2026
- > **Demande de participation au registre :**
Date limite : jeudi 30 avril 2026

À quoi sert cet avis?

Si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet, prenez connaissance des informations essentielles contenues dans cet avis.

Nous sommes à l'étape du dépôt d'une demande d'ouverture d'un registre. Lors de cette étape, vous pouvez déposer une demande écrite afin que certains éléments du projet soient soumis à un registre.

C'est quoi un registre?

Le registre consiste en une journée où le citoyen peut se présenter à l'hôtel de ville afin de signer un document présentant son désaccord. Si un nombre suffisant de personnes vient signer le registre, un référendum pourrait être tenu.

Sur quel élément pouvez-vous déposer une demande pour ouvrir un registre?

1. permettre des constructions et des bâtiments accessoires pour les propriétés situées à l'intersection de deux rues, communément appelées « lots d'angle » ou « lots de coin » (comprend les articles 3, 4, 5, 6 et 7 du second projet de règlement numéro 1647-2026).

Le second projet de règlement numéro 1647-2026 est disponible à l'hôtel de ville durant les heures de bureau ou en ligne : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1647-2026-2e-Projet-identique.pdf>

Qui peut déposer une demande?

Une personne domiciliée, un propriétaire d'un immeuble ou un occupant d'une entreprise sur l'ensemble du territoire.

Vous pouvez obtenir les informations sur les conditions pour faire une demande au bureau de la greffière durant les heures de bureau.

Comment remplir votre demande?

Votre demande doit :

- > préciser l'élément du projet qui vous préoccupe,
- > indiquer la zone où se trouve votre adresse,
- > être reçue à l'hôtel de ville **au plus tard le jeudi 30 avril 2026**,
- > être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents,
- > être déposée sur le formulaire ci-joint : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/Demande-douverture-dun-registre-formulaire.pdf>

Et après?

- > si le nombre nécessaire de signatures n'est pas reçu, le conseil municipal peut adopter un règlement approuvant le projet, donc le processus se termine à cette étape,
OU
- > si un nombre suffisant de signatures est atteint, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du projet.

VICTORIAVILLE, CE 22 AVRIL 2026

La greffière,

Me Rosane Roy